

## DECISIONS DU MAIRE

### 2022.06

Dans le cadre des pouvoirs que le Conseil Municipal a délégué au Maire par délibération n°47.2020 du 13 novembre 2020, Monsieur Denis PINSAC, Maire, a pris les décisions suivantes :

#### **Du 21 mai au 08 juillet 2022.**

- \* Arrêté 39.2022 en date du 20 mai 2022 portant désignation d'une entreprise pour réaliser un filet de sécurité dans le cadre des travaux de sécurisation de la mairie soit l'entreprise CHAUDRONNERIE DE LA CERE sise 111 avenue de la république – 46130 BIARS S/CERE pour un montant de 5142.00 €uros HT soit 6170.40 €uros TTC.
- \* Cimetière du Bourg, vente de la concession n°477.

Le Maire,  
Denis PINSAC.

